

cliniques dentaires aménagées dans des wagons de chemin de fer. En Colombie-Britannique, plus de 80 municipalités ont un régime en vertu duquel la municipalité et le ministère provincial de la Santé se partagent les frais des services d'hygiène dentaire fournis aux enfants; les autorités décident si les soins sont gratuits ou fournis à prix modique.

Hygiène alimentaire.—Il existe sous ce chapitre des services d'information technique, d'enseignement, de consultation et de recherches. Certaines provinces ont entrepris des programmes de goûters scolaires et distribuent des suppléments diététiques. Cinq provinces ont une division de l'hygiène alimentaire; les autres emploient des hygiénistes alimentaires qui relèvent d'autres divisions de leur ministère de la Santé.

Enseignement de l'hygiène.—Dans la plupart des provinces, l'expérience a démontré qu'il faut, au sein de l'équipe d'hygiène publique, un «éducateur-hygiéniste» de profession et à service continu. Neuf provinces ont une division ou un service qui coordonne l'enseignement de l'hygiène, diffusé par tous les moyens possibles.

Laboratoires d'hygiène publique.—Essentiel à la protection de la santé publique et à l'éradication des maladies contagieuses, le laboratoire d'hygiène publique a été l'une des premières initiatives qu'ont prises les provinces pour venir en aide aux services d'hygiène des municipalités. Les travaux des laboratoires comprennent l'examen bactériologique de l'eau, du lait et d'échantillons de denrées alimentaires, l'examen de prélèvements pour le diagnostic des maladies contagieuses ainsi que les services spéciaux de pathologie. Chaque province a un laboratoire central d'hygiène publique et la plupart ont, en outre, des laboratoires locaux rattachés au laboratoire central. Dans certaines provinces, on cherche actuellement le moyen de coordonner les services des laboratoires d'hygiène publique et ceux des laboratoires des hôpitaux, ainsi que de mettre des services de laboratoire à la disposition de la population rurale et de réduire le prix que les examens cliniques de laboratoire coûtent aux particuliers.

Services relatifs à certaines maladies ou invalidités.—Chaque province a établi des programmes spéciaux pour répondre à des problèmes de santé particulièrement aigus et étendus, dont plusieurs présentent un caractère chronique ou de longue durée. Les services et installations mis sur pied pour combattre ces maladies sont généralement semblables dans tout le pays.

Hygiène mentale.—Les progrès accomplis dans le cadre des programmes provinciaux d'hygiène mentale ont consisté surtout dans l'expansion et le perfectionnement apportés aux hôpitaux psychiatriques, la formation donnée à diverses catégories de personnel psychiatrique et la multiplication des services locaux d'hygiène mentale en dehors des hôpitaux psychiatriques. Aux malades qui sortent des hôpitaux psychiatriques, des associations bénévoles et des organismes gouvernementaux viennent en aide, dans plusieurs provinces, en leur facilitant la recherche d'un emploi et l'adaptation à la vie sociale; c'est un aspect relativement nouveau de la réadaptation.

A l'exception des institutions locales de la Nouvelle-Écosse, qui sont la propriété des municipalités, et des hôpitaux du Québec dirigés par des religieux ou des laïcs, la plupart des institutions pour maladies mentales relèvent directement des administrations des diverses provinces. Les frais en sont surtout à la charge des gouvernements provinciaux, quoique dans certaines provinces ils puissent être réclamés de la famille du malade si elle est en mesure de les payer. Terre-Neuve et la Saskatchewan paient tous les frais, tandis que le Manitoba assure à tous les malades un minimum de frais de subsistance. L'hôpital provincial de la Nouvelle-Écosse fournit des soins gratuits